

# Le contrat de ville de La Porte du Hainaut

C'est un contrat qui contient des engagements réciproques



Qui lie La Porte du Hainaut, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la CDC, la Région, le Département, les bailleurs sociaux, et les communes concernées.



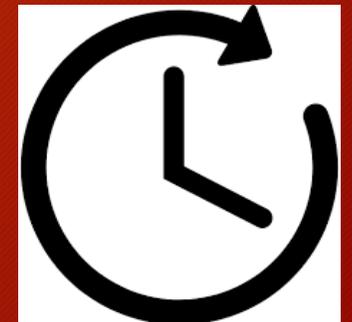
Signé le 26  
juin 2015

Évalué à mi  
parcours en  
2018

Révisé en  
2019

Prorogé  
jusqu'au 31-  
12-2022

En voie de  
prorogation  
jusqu'en 2023



# Le contrat affiche 3 ambitions

- Réduire les inégalités sociales et territoriales
- Améliorer durablement les conditions de vie des habitants
  - Inverser les tendances défavorables



# En actionnant 3 leviers

- La mobilisation des acteurs
- La gouvernance et le pilotage
- La mise en œuvre des programmations



# Soutenus par 5 intentions

- La concentration du droit commun et des crédits dérogatoires
  - La mutualisation des ressources et des actions
  - La qualification des parcours et des acteurs
    - L'innovation sociale et des processus
- La participation des habitants et des associations locales



# Couvrant 7 champs de l'action publique

- La réussite éducative
- L'insertion socio-professionnelle
- La prévention de la délinquance
  - La santé
- L'habitat et le cadre de vie
  - La citoyenneté
- L'inclusion numérique



# Schéma général du cadre d'intervention

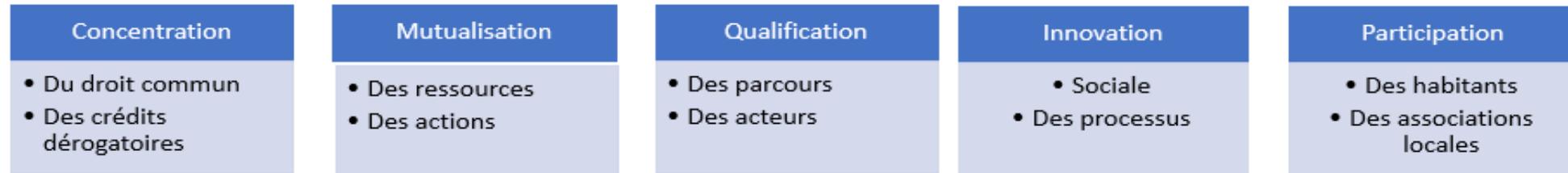
## Trois ambitions du développement social et urbain

Réduire les inégalités sociales et territoriales  
Améliorer durablement les conditions de vie des habitants  
Inverser les tendances défavorables

En actionnant 3 leviers



A TRAVERS 5 INTENTIONS



ET 7 AXES D'INTERVENTION

La réussite éducative – L'insertion socio-professionnelle – La prévention de la délinquance –

La santé – L'habitat et le cadre de vie – La citoyenneté – L'inclusion numérique

